FAEILLE.

BULLITT, MAGNE & CO.

NO. 5 RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS.

[illegible] par an, pour la feuille, payables d'avance. [illegible] insérée pour la feuille ordinaire pour la première fois, et trois fois par semaine, payables d'avance. [illegible] Nouvelle-Orléans. Aucun [illegible] ne sera discontinué avant que les comptes arriérés de ceux-ci aient été réglés.

ANNONCES. Une ligne de [illegible] cents pour chaque insertion subséquente. Un [illegible] considérable dans [illegible] ordinaire, devant être payé comptant, une nouvelle [illegible] ne sera pas insérée.

Le carré contient [illegible] lignes ordinaires.

ANNONCES SPÉCIALES pour l'année aux Banques, Compagnies [illegible] Assurances et autres institutions publiques, [illegible] Assurances et autres institutions publiques, [illegible] bateaux à vapeur, [illegible] 500. Chaque [illegible] maisons de commerce faisant le commerce [illegible] Assurances [illegible] ne sera [illegible] 4 un car [illegible] d'abonnés